

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Diminution du Supplément de revenu garanti :
une révision d'urgence s'impose**

Plusieurs aînés qui ont reçu des prestations d'urgence (PCU, PCRE) l'an dernier ont vu une diminution importante de leur Supplément de revenu garanti (SRG). L'ACEF Montérégie-est joint sa voix à celles de l'ensemble des associations de consommateurs du Québec pour exiger que Service Canada procède d'urgence à des révisions afin de corriger la situation.

Le Supplément de revenu garanti a pour but d'aider les aînés à très bas revenu à combler leurs besoins de base. Certains ont été privés, l'an dernier, du revenu d'appoint que peut leur procurer un emploi à temps partiel. Comme des prestations d'urgence ont été mises en place pour répondre aux besoins de ceux dont les revenus de travail disparaissaient ou étaient amputés, plusieurs aînés ont demandé et reçu ce type de prestations.

Or, comme le SRG est basé sur les revenus de l'année précédente, ces prestations ont fait en sorte que plusieurs aînés ont vu le montant de leur SRG dramatiquement diminué, voire coupé, depuis juillet dernier, et ce, jusqu'en juin 2022.

Il existe heureusement une procédure qui permet de demander la révision du calcul du SRG sur la base du revenu prévu pour l'année en cours. Or, l'accès même au processus de révision aurait été refusé à certains aînés dont les prestations avaient été versées par l'Agence de Revenu du Canada plutôt que par Service Canada.

De plus, le processus de révision est terriblement lent : les délais qui sont de 120 jours en temps normal seraient actuellement de 150 à 180 jours et ils pourraient s'allonger encore s'il y a plus de demandes. Comme il est question de l'octroi de sommes destinées à couvrir des besoins essentiels courants, de tels délais sont inacceptables.

L'ACEF Montérégie-est demande donc à Service Canada de mettre en place des mesures urgentes afin de résoudre la situation. L'organisme demande par conséquent que toutes les personnes touchées par les coupures au SRG aient droit au recalcul sur la base du revenu prévu pour l'année en cours, et ce, peu importe que les prestations d'urgence aient été versées par l'ARC ou par Service Canada.

L'ACEF demande aussi que l'information sur la possibilité et les moyens d'obtenir un nouveau calcul du SRG soit envoyée automatiquement à toute personne dont le montant du SRG a fait l'objet d'une diminution. Enfin, considérant l'urgence et la gravité des conséquences, elle réclame que le délai de résolution des dossiers touchant le SRG en lien avec les prestations d'urgence soit considérablement accéléré.

Les grands maux exigent de grands remèdes et les maux urgents des remèdes urgents. Le Canada a prouvé avec la PCU, notamment, que nous sommes en mesure de faire face

Acton • Brome-Missisquoi • Haute-Yamaska • Les Maskoutains • Rouville • Pierre De Saurel

Bureau de Granby
162, rue St-Charles-Sud
Granby J2G 7A4
450 375-1443
1-888 375-1443
direction@acefme.org

Bureau de Saint-Hyacinthe
1195, rue Saint-Antoine, bur. 306
Saint-Hyacinthe J2S 3K6
450 252-0808
acefsaint-hyacinthe@acefme.org

Bureau de Sorel-Tracy
71, rue de Ramezay, bur. 309
Sorel-Tracy J3P 3Z1
450 908-0929
acefsoreltracy@acefme.org

Bureau de Cowansville
109, rue William, bur. 111
Cowansville J2K 1K9
450 305-0440
acefcowansville@acefme.org

rapidement à ce type de situation. Celle des aînés vulnérables privés des bénéfices du SRG présente elle aussi un degré de gravité et d'urgence qui mérite une intervention immédiate et efficace.

-30-

Pour information :

Roger Lafrance.
Directeur par intérim
ACEF Montérégie-est
450 513-1140 (cell.)